

DROIT ADMINISTRATIF : PRINCIPE ET JURIDICTION ADMINISTRATIVE

Auteurs : Clotilde Deffigier et Hélène Pauliat, Université de Limoges



LEÇON 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE DU DROIT ADMINISTRATIF

Section 1. Le droit administratif : un droit de l'administration, un droit pour administrer

§1. Un droit adapté à la spécificité de l'activité administrative

A. Le droit administratif régit en partie les activités de l'administration.

1. L'administration a un but d'intérêt général
2. L'administration dispose de moyens spécifiques : la puissance publique

B. Le droit administratif ne régit pas l'ensemble des activités publiques

1. La distinction de l'activité administrative et des autres activités publiques
 - a) Législation et administration
 - b) Justice et administration
 - c) Gouverner et administrer
2. Le droit administratif ne régit qu'une partie de l'activité administrative
3. Le droit administratif régit des activités administratives très diverses
 - a) Une activité d'information, de prévision et de préparation
 - b) Une activité de réglementation
 - c) Des activités de prestations
 - d) Une activité de régulation
 - e) Une activité de contrôle

§2. Un droit administratif adapté à la diversité des personnes intervenant dans la sphère administrative

A. Le droit administratif régit l'activité administrative des personnes publiques

1. L'existence d'une personne morale de droit public
2. Les personnes morales de droit public
 - a) Les personnes publiques territoriales
 - b) Les personnes publiques spécialisées

B. Le droit administratif régit l'activité administrative des personnes privées

1. Les personnes de droit privé gérant une activité administrative
2. L'hétérogénéité des personnes publiques
 - a) Une distinction délicate
 - b) Etablissement public et établissement d'utilité publique

Section 2. Le droit administratif : un droit des administrés, un droit pour administrés

§1. L'autonomie du droit administratif

A. Le fondement de l'autonomie : le principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires

1. La signification du principe
2. L'origine textuelle du principe

B. La conséquence du principe : la création de juridictions administratives

C. L'élaboration jurisprudentielle d'un droit autonome

1. Un droit spécifique
2. Un droit fondamentalement prétorien



§2. Les fondements doctrinaux du droit administratif

A. Les écoles classiques : puissance publique et service public

1. L'école de la puissance publique
2. L'école du service public

B. Les autres conceptions du droit administratif

C. Une synthèse des conceptions favorable aux administrés

§3. Les caractères généraux du droit administratif

A. Un droit protecteur des administrés

B. Un droit à rendre accessible

C. Un droit administratif remis en cause ?

LEÇON 2. LES SOURCES INTERNES DU DROIT ADMINISTRATIF

Section 1. Les sources constitutionnelles

§1. Le bloc de constitutionnalité s'impose à l'administration

A. Le respect de la Constitution au sens strict

B. Le respect du Préambule de la Constitution de 1958 et des normes de référence

1. La Déclaration de 1789
2. La Charte de l'environnement
3. Les Principes Fondamentaux Reconnus par les Lois de la République (PFRLR)
4. Les Principes économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps (PPNT)
5. D'éventuels principes constitutionnels non écrits ?
6. Les objectifs et exigences de valeur constitutionnelle
7. L'influence de la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur la jurisprudence du Conseil d'Etat

§2. Les limites au respect du bloc de constitutionnalité par l'administration

A. Le maintien de la théorie de l'écran législatif

B. Le rôle du juge administratif en matière de question prioritaire de constitutionnalité

Section 2. Les sources législatives et réglementaires

§1. Les domaines législatif et réglementaire

A. L'identification des domaines

1. Avant 1958
2. Après 1958

B. La protection des domaines

§2. La hiérarchie des normes législatives et réglementaires

A. Les différentes catégories de lois

B. Le cas des ordonnances

1. La détermination de la procédure
2. Le régime juridique spécifique

C. Les différents règlements

1. Unité ou dualité des règlements ?
 - a) Le règlement d'exécution de la loi
 - b) L'innovation des règlements autonomes
2. La diversité des titulaires du pouvoir réglementaire
 - a) Les titulaires de la compétence réglementaire générale
 - b) Les titulaires spécifiques de la compétence réglementaire
 - c) Le pouvoir réglementaire des autorités locales



Section 3. Les sources jurisprudentielles : les principes généraux du droit

§1. Une notion complexe

A. L'origine des PGD

1. L'origine historique des PGD
2. L'origine juridique des PGD

B. Le contenu des Principes généraux du droit

1. La consécration de principes généraux divers
2. Le refus du juge de consacrer certains principes généraux du droit

§2. L'importance des principes généraux du droit

A. L'autorité des principes généraux du droit

B. La fonction des principes généraux du droit

1. Une finalité libérale
2. L'évolution de la fonction des PGD

LEÇON 3. LES SOURCES INTERNATIONALES DU DROIT ADMINISTRATIF

Section 1. Les normes internationales applicables en droit interne

§1. Les normes internationales

- A. La ratification ou l'approbation.
- B. La publication
- C. La réciprocité
- D. L'effet direct des normes internationales en droit interne

§2. Les normes européennes

- A. Le règlement européen
- B. La directive européenne
- C. Les autres actes communautaires

§3. Les principes internationaux et coutumes internationales

Section 2. L'autorité des normes internationales

§1. L'autorité de la norme internationale par rapport à la Constitution

- A. L'analyse théorique
- B. Les solutions jurisprudentielles

§2. L'autorité des normes internationales entre elles

§3. L'autorité des normes internationales par rapport à la loi interne

- A. Le Conseil constitutionnel et la supériorité des traités sur les lois
- B. Le juge administratif et la supériorité des traités sur les lois
 1. Normes internationales et loi antérieure
 2. Normes internationales et loi postérieure
 3. Le juge administratif et la coutume internationale

§4. L'interprétation des traités internationaux et des conventions internationales

- A. L'interprétation des normes internationales générales.
 1. L'état du droit antérieur à l'arrêt GISTI (29 juin 1990)
 2. Le revirement jurisprudentiel de l'arrêt GISTI
- B. L'interprétation du droit européen
 1. Le droit de l'Union européenne
 - a) Présentation générale
 - b) L'application de la théorie de l'acte clair
 2. Le droit européen des droits de l'homme

LEÇON 4. LE PRINCIPE DE LÉGALITÉ

Section 1. La signification du principe de légalité

§1. Le respect effectif de la légalité

A. Le principe : le respect strict de la légalité

1. Le rapport de légalité
2. Le respect actif ou passif de la légalité

B. La sanction du principe : l'annulation de l'acte illégal

1. La constatation de la nullité ou de l'inexistence de l'acte
2. Les modalités du contrôle de légalité

§2. Une marge de manœuvre variable

A. La distinction classique : compétence liée-pouvoir discrétionnaire

B. Le cantonnement de l'exercice du pouvoir discrétionnaire

Section 2. Les limitations exceptionnelles du principe de légalité

§1. Les situations exceptionnelles

A. Les régimes textuels

B. La théorie jurisprudentielle des circonstances exceptionnelles

§2. Les actes de gouvernement

A. Un champ d'application limité

1. Les actes accomplis par le Gouvernement dans ses rapports avec les autres pouvoirs publics, le plus souvent constitutionnels
2. Les actes de l'exécutif en lien avec les relations internationales de la France

B. Une immunité juridictionnelle presque totale

1. Un fondement incertain
2. L'incompétence de principe des juridictions pour en connaître
3. Une possibilité limitée d'engager la responsabilité sans faute du fait d'un acte de Gouvernement

LEÇON 5. LE CHAMP DE COMPÉTENCE DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE : LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTIONS

Section 1. La délimitation de la compétence de la juridiction administrative

§1. La compétence de droit commun du juge administratif

A. La reconnaissance d'un Principe fondamental reconnu par les lois de la République (PFRLR)

1. Le principe législatif de séparation des autorités administratives et judiciaires
2. Le PFRLR consacrant une réserve de compétence au profit de la juridiction administrative

B. Une délimitation pragmatique de compétence

1. Les tentatives doctrinales de délimitation de la compétence du juge administratif
2. La nécessaire combinaison de critères organiques et matériels

§2. La compétence du juge judiciaire en matière administrative

A. Les matières réservées par nature au juge judiciaire

1. L'autorité judiciaire gardienne de la liberté individuelle
2. La compétence du juge judiciaire en matière de voie de fait
3. La compétence juridictionnelle en matière d'emprise
4. La compétence du juge judiciaire en matière de service public de la justice judiciaire

B. Les matières réservées par la loi au juge judiciaire

1. La compétence du juge judiciaire en matière d'interprétation et d'appréciation de la légalité des actes administratifs
2. La compétence du juge judiciaire pour indemniser en cas de privation de propriété.
3. La compétence du juge judiciaire en matière de responsabilité publique.
4. Les autres domaines de compétence du juge judiciaire



Section 2. La garantie de la répartition des compétences entre juridiction administrative et juridiction judiciaire

§1. Le Tribunal des conflits

§2. Le règlement des conflits

- A. *Le conflit positif*
- B. *Le conflit négatif*
- C. *Les difficultés sérieuses de compétence*
- D. *Les conflits de décisions au fond*

LEÇON 6. LE FONCTIONNEMENT DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

Section 1. Les principales règles de la procédure administrative contentieuse

§1. Le procès devant les juridictions administratives

- A. *L'introduction des recours*
 - 1. Les règles tenant à la requête
 - 2. Les règles relatives aux délais
 - 3. Les règles relatives au requérant
- B. *Le déroulement de l'instance*

§2. Les mesures d'urgence

- A. *Le référé suspension*
- B. *Le référé-liberté (art. L. 521-2 du CJA)*
- C. *Les autres référés*

§3. Les voies de recours

- A. *L'appel*
- B. *La cassation*
- C. *Les voies de recours particulières*

Section 2. L'exécution des décisions de justice par l'administration

§1. Les moyens incitatifs

- A. *La demande d'éclaircissement*
- B. *Le recours au Défenseur des droits*

§2. Les moyens contraignants

- A. *Une procédure particulière en matière financière*
- B. *La mise en œuvre du pouvoir d'injonction*
- C. *La demande d'exécution assurée par injonction et astreinte*

